

Assemblée nationale
XIII^e législature
Session ordinaire de 2009-2010

Compte rendu
intégral
Séance du mardi 22 décembre 2009

Projet de loi de finances rectificative pour 2009

Discussion du texte de la commission mixte paritaire

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion du texte de la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2009 (n° 2197).

... / ...

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État pour défendre amendement n° 7.

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État. Cet amendement a pour objet l'assujettissement des roulottes à la taxe d'habitation, pour être claire.

Ce dispositif, déjà adopté, répond à un impératif d'équité, sans aucun doute possible, mais, sur le terrain, il se heurte à des difficultés d'application. Il s'agit donc de proposer un report de la date d'application et de prévoir la publication d'un rapport, avant le 1^{er} juillet prochain, afin que l'on puisse, ensemble, faire le point sur les problèmes rencontrés.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Gilles Carrez, rapporteur général. Ce dispositif, imaginé par M. Chartier il y a quatre ans, nous pose problème. En effet, bien que nous y croyions beaucoup, nous ne parvenons pas à l'appliquer. Voilà pourquoi l'Assemblée nationale avait décidé de reporter d'un an sa mise en place. Or nos collègues sénateurs se sont opposés à ce report, estimant qu'il fallait forcer le Gouvernement à l'appliquer dès 2010. À l'issue d'un long débat en commission mixte paritaire, il a été décidé qu'il fallait chercher à le mettre en œuvre.

M. Maxime Gremetz. C'est une promotion à l'ancienneté !

M. Gilles Carrez, rapporteur général. Le Gouvernement propose de remettre un rapport au Parlement, ce que nous demandons depuis plusieurs années d'ailleurs.

Nous avons donc la possibilité d'en revenir à ce qui a été voté ici même il y a quinze jours, bien que cela soit contraire à ce qui a été adopté à l'unanimité par la commission mixte paritaire, ou d'appliquer le dispositif dès 2010 sachant qu'un collectif sera présenté à la fin du mois de janvier.

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Chartier.

M. Jérôme Chartier. Le rapporteur général a été très clair.

M. Maxime Gremetz. C'est une usine à gaz !

M. Jérôme Chartier. Non, monsieur Gremetz.

Ce dispositif ancien doit être amélioré dès lors que l'on décide de s'y intéresser. C'est la raison pour laquelle la commission mixte paritaire a souhaité maintenir ce dispositif, décision que je respecte, pour que le Gouvernement puisse le travailler avec la conscience et la rigueur dont il a l'habitude (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes SRC et GDR*),...

M. Jérôme Cahuzac. Cela promet !

M. Jérôme Chartier. ...et qu'il nous propose, dès le prochain rendez-vous budgétaire, un dispositif applicable conjuguant efficacité et équité, comme l'a dit à l'instant Mme Idrac.

M. Maxime Gremetz. C'est son cadeau de Noël ! Ne lui enlevons pas !

(L'amendement n° 7 n'est pas adopté.)

... / ...

Vote sur l'ensemble

Mme la présidente. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi, compte tenu du texte de la commission mixte paritaire, amendé.

(L'ensemble du projet de loi est adopté.)